



DSAC

# INFO SÉCURITÉ DGAC

## N° 2017/02

Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié.  
Cette info sécurité est disponible sur : <http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/info-securite-dgac>

<b>Opérateurs concernés</b>	Exploitants d'hélicoptères opérant par temps froid ( $\theta \leq 0^{\circ}\text{C}$ ) et/ou exposés à des conditions neigeuses
<b>Sujet</b>	Déneigement des hélicoptères avant mise en route
<b>Objectif</b>	A l'approche de la saison hivernale, rappeler aux exploitants d'hélicoptères le risque d'extinction moteur en cas d'ingestion d'amas de glace ou de neige
<b>Contexte</b>	<p>Cette Info Sécurité fait suite à une extinction turbine d'un hélicoptère monomoteur intervenue lors de la dernière saison hivernale, suite à un déneigement imparfait de l'appareil et à l'ingestion d'un résidu de neige resté à proximité de l'entrée d'air.</p> <p>En effet, bien que la capacité d'ingestion en continu d'une turbine soit relativement élevée, la glace ou la neige restée dans ou à proximité de l'entrée d'air peut être ingérée et conduire à une extinction instantanée du moteur, même pour un volume faible.</p> <p>Plusieurs accidents et incidents de ce type ont déjà été reportés, quelques liens vers les rapports sont listés ci-dessous.</p> <p>De plus, il apparaît que les hélicoptères les plus courants de type AS350/EC130 présentent des possibilités d'accumulation à proximité de l'entrée d'air, en particulier dans l'environnement du rotor principal. La DSAC attire donc l'attention des opérateurs sur cette éventualité et la nécessité d'une vigilance accrue pendant la saison hivernale.</p>
<b>Actions recommandées</b>	<p>Avant chaque vol par temps froid ou neigeux, éliminer l'intégralité des amas de neige ou de glace sur l'ensemble de l'appareil, particulièrement dans ou autour des entrées d'air (même si équipées d'un filtre anti-sable), sur toutes les parties dynamiques et systèmes de commandes (rotor principal, transmission, rotor arrière, commandes de vol, commandes GTM,...).</p> <p>Éviter d'effectuer des décollages verticaux ou tout vol stationnaire éloigné du sol. Eventuellement prolonger le stationnaire avant toute mise en translation. Durant la phase de décollage, éviter autant que possible de placer l'hélicoptère dans le domaine exposé du diagramme hauteur-vitesse.</p> <p>Le stationnement sous abri est particulièrement recommandé. En cas de stationnement hors abri, mettre en place rapidement les obturateurs d'entrée d'air moteur et dispositifs de protection de l'appareil.</p> <p>Prendre en compte, le cas échéant, les consignes spécifiques du constructeur. Par exemple, dans le cas des appareils l'AS350/EC130, se référer au supplément 4 du manuel de vol, <i>SUP.4 – Consignes d'utilisation par temps froid</i>.</p>
<b>Références</b>	<p>Exemples de comptes rendus d'accidents suite à une ingestion de neige :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="http://www.tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/aviation/2012/a12p0008/a12p0008.pdf">www.tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/aviation/2012/a12p0008/a12p0008.pdf</a></li><li>- <a href="https://taic.org.nz/sites/default/files/inquiry/documents/92-014.pdf">https://taic.org.nz/sites/default/files/inquiry/documents/92-014.pdf</a></li></ul> <p>Safety Information Notice (SIN) d'Eurocopter n°2645-S-30 « Protection contre le givre et la pluie »</p>

Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à : [rex@aviation-civile.gouv.fr](mailto:rex@aviation-civile.gouv.fr)